



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Martin-de-Crau le 20 décembre 2025,

Ligne THT : le Collectif THT13-30 conteste et réfute les conclusions du rapport de l'Etat validant la ligne aérienne THT de RTE à l'issue du débat public et prépare sa réponse

Dans un rapport rendu le 18 décembre 2025, 5 jours après le délai réglementaire, « *l'État demande à RTE de poursuivre les travaux nécessaires relatifs au renforcement du réseau électrique, afin de répondre à l'objectif de fournir 4 GW en 2030 aux industriels de la zone de Fos - Étang de Berre* ».

Sans jamais le dire de manière explicite, ni sans évoquer une Déclaration d'Utilité Publique nationale qui serait sans doute prise après les municipales 2026, le Collectif THT13-30 considère que cette décision valide de fait la solution aérienne de RTE et l'implantation sur nos territoires de 180 pylônes de 60 à 80 m de haut sur 65 km. Le Collectif THT13-30 ne partage absolument pas les récentes publications de médias laissant penser que l'Etat souhaite temporiser en inscrivant ce projet sous un objectif d'acceptabilité. Il n'en est rien.

L'Etat a décidé de passer en force sur la ligne aérienne géante 400.000 volts : la Camargue, la Crau et la Terre d'Argence risquent d'être sacrifiées sous la pression d'industriels irréalistes, peu scrupuleux de l'intérêt général refusant depuis 2 ans toute forme de dialogue avec notre Collectif. Ces freins nous ont déjà fait perdre plus de deux ans alors qu'il existe un consensus global sur la vocation industrielle du territoire de Fos.

Ce choix, que l'Etat impose face à l'opposition massive des citoyens, des associations, des élus du Pays d'Arles et de Terre d'Argence, des acteurs du tourisme et de l'agriculture, confirme le sacrifice de nos espaces naturels, agricoles et paysagers. Le tout au profit au profit des industriels du golfe de Fos et des futurs centres de données marseillais dont l'urgence et les besoins en électricité sont largement surestimés.

En effet, la ligne aérienne repose sur des demandes d'industriels aléatoires et incertaines, avec des calendriers d'investissement imprécis et avec plusieurs projets dont la pérennité n'est absolument pas garantie (Gravithy, H4, Néocarb). Certains, comme Carbon, ont déjà d'ailleurs quitté la zone industrialo-portuaire de Fos. Les dernières publications montrent, par ailleurs, que les priorisations sur l'hydrogène sont revues à la baisse tant par la France que par l'Europe par manque de compétitivité de la filière. La société McPhy, par exemple, spécialisée dans la fabrication d'électrolyseurs pour hydrogène décarboné a été mise en liquidation judiciaire en mai 2025.

L'Etat prend donc dénormes risques en s'engageant vers des travaux d'envergure sur la base d'hypothèses économiques fragiles (notamment la production d'hydrogène par des startups) et en méprisant les attentes légitimes des habitants, des agriculteurs et des élus de ces territoires.

Les analyses du rapport de l'État montrent que ce projet, porté par RTE, a été imposé malgré l'existence de solutions alternatives sérieuses notamment en terme de délais et validés par un tiers expert missionné par l'Etat lui-même. Et ce en dépit de risques environnementaux, agricoles, paysagers et sanitaires considérables.

Cette décision conforte ainsi la vision très passéeiste de RTE, arc-bouté culturellement sur l'aérien et sur une seule autoroute électrique de 4 GW. Elle balaye d'un revers de main le travail exceptionnel et objectif mené par les ingénieurs du Collectif pendant 2 ans et refuse de prendre en compte les nombreux avantages réels et majeurs qu'apportent une ligne en souterrain pour l'alimentation électrique des 7 millions d'habitants (maillage du réseau, sûreté électrique, respect des terres agricoles, préservation de la biodiversité).

Enfin, il faut souligner l'absence de prise en compte de l'impact avéré des effets des lignes 400.000 volts sur la productivité du cheptel bovin (décision du tribunal de Caen – 24 mars 2025). Cette filière d'élevage structure l'activité économique agricole du territoire qui est en crise majeure en cette fin d'année.

Nous regrettons et déplorons cette décision, après deux ans de débat. Cette situation est un déni démocratique et reflète l'incapacité des pouvoirs publics à imaginer un compromis gagnant/gagnant. Ainsi face à cette décision, le Collectif THT 13-30 alerte sur la colère montante des citoyens, des agriculteurs et des élus locaux, qui ne laisseront pas saccager leurs paysages, leur cadre de vie, leur économie touristique et agricole, ainsi que leur avenir.

Chaque décision administrative prise par l'Etat en faveur de la ligne aérienne ou en faveur des projets des industriels fera l'objet d'un recours devant les juridictions compétentes. La Dreal Occitanie avait pourtant récemment rappelé au Préfet l'illégalité et l'impasse réglementaire de ce projet au regard des nombreuses espèces d'oiseaux menacées. Visiblement, l'Etat n'en a pas tenu compte.

Une bataille juridique s'engage désormais au niveau national et européen, qui retardera de toute façon la mise en œuvre du projet, voire le mènera à l'échec.

Le Collectif THT13/30 se réunira en début d'année 2026 pour déterminer les actions citoyennes, juridiques et politiques à mettre en œuvre. Nous appelons d'ores et déjà la population et les élus à une large prise de conscience de l'impact de ce projet sur nos territoires pour des dizaines d'années et les atteintes irréversibles à l'image et la renommée internationale de nos territoires de Camargue, de Crau et de Terre d'Argence.

Dans l'urgence, le Collectif THT13-30 a sollicité le Préfet pour un rendez-vous dans les plus brefs délais.

Contacts presse THT 13-30 :

- Jean-Laurent Lucchesi • 06.26.55.73.51 (porte-parole du Collectif)
- Jean-Luc Moya • 06.73.28.16.82 (porte-parole du Collectif)
- Sébastien Mabile • 06.62.65.35.19 (avocat spécialiste en droit de l'environnement)
- Luc Perrin • 06.43.70.30.92 (territoire de Terre d'Argence)